Cadre régional pour la réalisation d'un plan local de propreté

Version mise à jour le 14 mai 2020, actualisée sur base de l'étude de RDC Environment-Espace Environnement de 2019

Table des matières

Glossaire 4

I. Présentation du guide 5

I. Plan local de gestion de la propreté 6

I.1 Objectifs généraux du plan 6

I.2 Description des aspects organisationnels relatifs au plan propreté 6

I.3 Diagnostic de la situation actuelle 7

I.3.1. Carte d'identité de la commune 7

I.3.2. Description de la gestion actuelle 8

I.3.3. Diagnostic de la propreté 11

I.4 Identification des partenaires potentiels 12

I.5 Programme d'actions 13

I.5.1. Principes guidant le programme d'actions ..... **Erreur ! Signet non défini.**

I.5.2. Elaboration du programme d'actions ..... **Erreur ! Signet non défini.**

I.6 Suivi et évaluation du plan 17

II. Annexe : catalogue d'actions 19

II.1 Pilier communication et sensibilisation 19

II.2 Pilier infrastructures et équipements 23

II.3 Pilier participation 31

II.4 Pilier gestion de l'espace 33

II.5 Pilier répression 36

II.6 Action transversale pour cibler un lieu prioritaire 38

II.7 Action transversale à l'ensemble des piliers 39

III. Annexe : fiche-action "type" ..... **Erreur ! Signet non défini.**

Glossaire

- Un **indicateur d'activité** donne une mesure de l'effectivité d'une action ou d'un plan, c'est-à-dire de son accomplissement par les initiateurs et les partenaires. Des indicateurs d'activité sont par exemple l'avancée des moyens prévus, les étapes déjà atteintes.
- Un **indicateur d'impact** donne une mesure des effets directs (par exemple, nombre de volontaires ayant participé à une action, nombre de sites nettoyés) ou indirects (par exemple, changement de comportement des citoyens suite à une campagne de communication, diminution de la quantité de déchets sauvages) qu'une action ou un plan a permis d'atteindre avec les ressources consommées.
- La méthodologie **Clic-4 WaPP** est l'outil de mesure de la propreté locale mis à disposition par le Service Public de Wallonie. Elle repose sur un protocole strict (type de nuisance à recenser, période de mesure, lieux concernés) et des règles de mesure à respecter. Cet outil permet notamment de suivre l'évolution de la propreté sur un territoire et de mesurer l'impact d'actions entreprises.
- **Nuisances/publics/lieux cibles** du plan propreté :
  - **Nuisance cible** : Nuisance que l'on vise à éliminer, via une action ou un programme d'actions (par exemple, les déchets sauvages, les graffitis).
  - **Public cible** : Public considéré comme créateur de nuisance(s) ou exerçant des activités pouvant entrainer la création de nuisance(s) et que l'on veut atteindre via une action ou un programme d'actions, dans le but de l'inciter à ne pas créer de nuisance(s) / à lutter contre les nuisance(s) (par exemple, les riverains, les touristes, les festivaliers).
  - **Lieu cible** : Lieu que l'on vise, via une action ou un programme d'actions, à rendre plus propre par l'élimination des nuisances (par exemple les zones commerçantes, les arrêts de transport en commun, les toilettes publiques).
- **Les Cinq piliers** constituent les fondements stratégiques de la politique de lutte contre les déchets sauvages. **Trois piliers** sont en relation directe avec le citoyen : **la participation** (citoyens, entreprises, associations, autres acteurs), **la sensibilisation** (visant le changement de comportement), **la répression et le contrôle social** ; **les deux autres** se rapportent au cadre de vie : **la gestion des espaces de vie** (passant notamment par la réappropriation de l'habitat et une réduction des zones mal entretenues) et **les infrastructures de collecte de déchets** (poubelles de rue, matériel de nettoyage, balayage des rues…). Les cinq piliers forment un tout. En effet, ces piliers se renforcent mutuellement et il est important de travailler sur chacun d'entre eux pour parvenir à une amélioration significative de la propreté publique (voir détails en annexe).

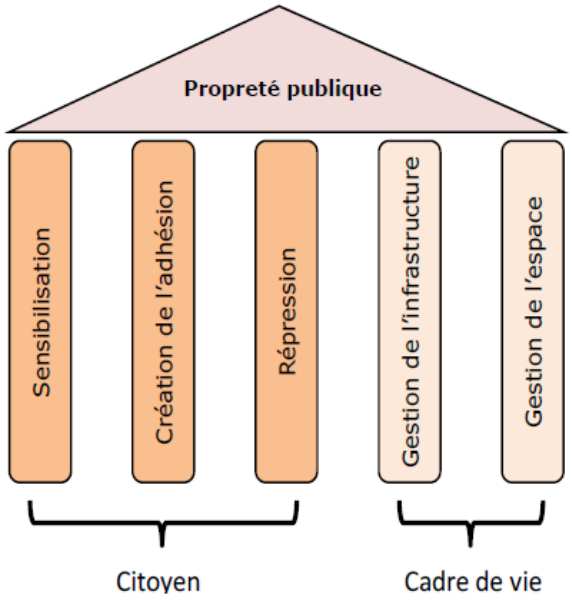

I. Présentation du guide

Ce document a pour objectif d'aider les communes à construire leur plan propreté en cohérence avec la politique régionale. Il offre une **guidance** aux communes sur les éléments qu'un plan propreté doit contenir.

Le guide traite successivement des points suivants :

- Des objectifs généraux qu'un plan local doit respecter
- Des aspects organisationnels relatifs à la propreté à décrire
- Du diagnostic de la situation actuelle à réaliser
- De l'identification des partenaires potentiels
- Du plan d'actions
- Du suivi et de l'évaluation du plan à planifier

Les communes sont libres de la forme sous laquelle elles établissent leur plan et de la manière de répondre aux éléments demandés.

Rédiger un plan local de propreté publique est un engagement et s'inscrit dans une politique communale volontariste, qui considère la lutte contre la malpropreté publique comme une préoccupation majeure.

I. Plan local de gestion de la propreté

I.1 Objectifs généraux du plan

- **Etablir un état des lieux de la propreté du territoire communal** incluant notamment le diagnostic de la gestion de la propreté et de la situation actuelle en matière de propreté.
- **Fixer des actions prioritaires à mener** afin d'améliorer la propreté de manière générale et sur des lieux prioritaires, en agissant notamment sur des groupes cibles porteurs de changement.
- **Fixer des objectifs** pour chaque action.
- **Gérer la problématique de manière intégrale** en agissant via des piliers d'actions complémentaires.
- **Mesurer des indicateurs** d'activité et d'impacts du programme.
- **Coordonner les rôles des différents acteurs (publics et/ou privés)** en matière de propreté.

I.2 Description des aspects organisationnels relatifs au plan propreté

Description de l'organisation mise en place pour la gestion du plan propreté en répondant aux questions suivantes :

- Quelle structure sera mise en place (quels services seront impliqués ? quelles personnes ? qui sera le coordinateur ?) pour réaliser l'exécution et le suivi du plan (notamment en utilisant les outils mis à disposition dans ce cadre régional) ? Quels sont les membres du comité de pilotage ? Quels sont les membres du comité de suivi ?

  Deux types de gouvernance peuvent être mises en place :

  - **Le Comité de pilotage :** le comité de pilotage réunit autour du porteur du PLP les principaux partenaires (techniques, d'image, financiers) impliqués directement dans le projet. Il coordonne la mise en œuvre de l'élaboration du PLP.
  - **Le Comité de suivi :** le comité de suivi réunit le porteur du PLP, les principaux partenaires et une pluralité d'acteurs concernée par le sujet de la propreté. Il suit la mise en œuvre du PLP en cohérence avec d'autres thématiques concernées par la propreté.

  La mise en place d'un Comité de suivi est recommandée mais non obligatoire.

- Quelles seront les tâches des services impliqués dans la gestion de la propreté ?

Services impliqués	Tâches attribués	Personnes du service responsable de la tâche

- Quel budget (détail en euro, en temps et en moyens techniques de type acquisition d'outils, formation, communication, …) sera consacré à la mise en place et au suivi du plan ?
- Quelle formation ou expérience existe dans cette structure en matière de gestion d'un plan d'actions ?
- Comment s'assurer que l'expérience du terrain remonte vers cette structure (explication sur le rapportage et schéma de décision suite à la remontée des information) ?
- Quelle est la durée de réalisation du plan local de propreté ?

Aspects organisationnels prévus

I.3 Diagnostic de la situation actuelle

I.3.1. CARTE D'IDENTITÉ DE LA COMMUNE

- Quelle est la typologie de la commune (voir la typologie du Clic 4 WaPP ; rural, urbaine, industrielle, touristique avec une population saisonnière (ex : étudiants) …) ?
- Quel est le type d'habitat (horizontal, vertical, …) ?
- Quelle est la répartition de l'âge de population ?
- Autres caractéristiques importantes dans le cadre de la gestion de la propreté.

I.3.2. DESCRIPTION DE LA GESTION ACTUELLE

- **Plan d'aménagement en poubelles**
  - Existe-t-il un plan précis de l'emplacement de toutes les poubelles de la commune, analyse du taux de remplissage… ? La commune utilise-t-elle l'outil de géolocalisation des poubelles mis à disposition par la cellule Be WaPP ? Si non, dispose-t-elle d'un système de gestion comparable ?
- **Gestion des opérations de nettoyage dans la commune** :

  Faire un inventaire précis des moyens mis en œuvre pour maintenir la propreté publique en terme de personnel, de matériel et de moyens financiers.

  Comment est orchestré le nettoyage (balayage, vidange des poubelles, enlèvement des dépôts clandestins, des graffitis, des affichages sauvages, la propreté autour des points d'apport volontaire (bulles à verre, bornes textiles, ...) etc.) des lieux publics : qui réalise le travail (uniquement les services de la commune ou des volontaires sont impliqués) ? Est-ce en fonction du niveau de saleté (comment le niveau de saleté est-il défini ?) ou est-ce un nettoyage à fréquence prédéfinie ? Comment sont prises les décisions par rapport à la gestion opérationnelle ? Les services (gestion des poubelles et du nettoyage) sont-ils délégués (ou non) à un prestataire ?

  Remarque : l'application Propreté développée par BeWaPP permettant une géolocalisation des poubelles peut être utilisée pour réaliser le diagnostic.

Gestion opérationnelle de la propreté

- **Quels outils de planification et de rapportage utilisez-vous ?**

  La commune utilise-t-elle l'outil clic-4-WaPP pour avoir une évaluation objective de l'état de propreté de son territoire ? Si pas, quels outils sont-ils utilisés ?

  Quels sont les outils utilisés pour suivre les actions menées ? Comment sont enregistrées et traitées (réponse, action, …) les plaintes émanant des contribuables ou des services communaux ?

  Disposez-vous d'applications informatiques spécialement développées à cet effet ? Utilisez-vous les données collectées pour orienter les actions menées ?
- **Participez-vous au Grand Nettoyage de Printemps organisé annuellement au niveau régional ?**

  Connaissez-vous le nombre et les structures d'appartenance des volontaires impliqués, les quantités ramassées ? Y a-t-il des volontaires qui s'investissent à l'année sur votre territoire ? Si oui, leur accordez-vous aide et reconnaissance (préciser ce qui est prévu : formation, outils, restitution, pot à la mairie, bons d'achat verts , autres) ?

  Comment travaillez-vous avec les Ambassadeurs de la propreté ?
- **Communication**

Touchez-vous au moins une fois par an toute personne résidant sur le territoire communal ? A travers quelles actions (mass media, journal communal, animations dans les écoles…) ?

- **Répression**

  Faire un inventaire précis des moyens mis en œuvre en terme de personnel, de matériel et de moyens financiers.

  Quels sont les outils de répression existant ? Quel en est le bilan (nombre de PV rédigés ou d'heures de travail d'intérêt général)? Comment le volet répression s'articule avec le règlement communal de police ?

- **Actions réalisées / menées sur la dernière période** :

Action	Tâches attribués
Pilier	
Description	
Planning	
Partenaires mobilisés	
Moyen mis en œuvre (budget et temps consacré)	
Sources des moyens *(budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, …)*	
Bilan quantitatif (indicateurs de suivi)	
Bilan qualitatif (qu'est-ce qui a bien marché / moins bien marché)	

Description brève des actions éventuelles menées les 2 dernières années (ou plus, pour les actions marquantes) et bilan: en résumé, qu'est-ce qui a bien marché/moins bien marché ? A-t-on des indicateurs d'activité ou d'impact ?

Les actions menées peuvent être par exemple des actions :

- de communication/sensibilisation (via les bulletins communaux, des panneaux, l'organisation ou la participation à une journée de ramassage des déchets sauvages, etc.)
- d'infrastructure et équipements (via l'investissement dans du matériel de nettoyage, l'embellissement de l'espace public, une réorganisation du service de propreté, etc.)
- de répression (via l'engagement d'un agent constatateur, la formation des agents, l'adoption d'un nouveau règlement communal, etc.)
- initiées par la Région tels que l'appel à Projets Intégraux ou l'appel à PTP

– …

Description brève pour chaque action des moyens qui ont été consacrés pour leur mise en œuvre : quel budget / temps a été consacré aux actions de propreté et à leur orchestration ? Quelles ont été les sources des moyens (budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d'un partenaire, subside régional ou d'une intercommunale, etc.) ?

- **Points faibles et pistes d'amélioration** :

  Brève analyse critique de la situation actuelle sur base des points précédents de la section *I.3 Diagnostic de la situation actuelle* : identifier les points faibles et les pistes d'amélioration, que ce soit par rapport à la gestion opérationnelle, aux actions menées précédemment, au budget et au temps consacrés.

  Exemples de points faibles :

  - Manque de personnel dédié à la propreté publique
  - Peu de coordination entre les différents acteurs
  - Insuffisance de formation des agents constatateurs
  - Peu de verbalisation de la part des agents constatateurs car ils s'occupent principalement d'autres actes inciviques que la propreté publique
  - Pas d'objectif défini par action / pas de niveau de propreté à atteindre défini
  - Pas de suivi réalisé
  - Pas assez d'actions qui touchent des publics différents
  - Pas assez de moyens pour développer des supports de communication
  - Pas assez de mobilisation de participants à des actions requérant des bénévoles
  - …

Points faibles	Pistes d'amélioration

I.3.3. DIAGNOSTIC DE LA PROPRETÉ

- **Mesure quantitative de la propreté** :

Inventorisation quantitative de la propreté avec l'outil développé par la Wallonie Clic-4 WaPP : recensement des déchets sauvages et des autres nuisances sur les zones sélectionnées pour les mesures.

Rappel : une formation pour l'utilisation du Clic-4 WaPP est dispensée par la Région. La Région encourage les communes à proposer, en plus du nombre de tronçons minimum, l'évaluation de tronçons supplémentaires y compris des tronçons non répertoriés dans l'outil. L'outil peut contenir l'évaluation de 25 tronçons au total.

Propreté : bilan quantitatif
• Données détaillées : Voir outil • Lieux et/ou nuisances les plus problématiques

- **Problèmes de propreté spécifiques dans la commune (points noirs) :**

Propreté : bilan qualitatif
Dénomination du lieu et adresse : type de lieu, problème récurrent rencontré (type de déchets, groupe-cible particulier).

I.3.4. CONCLUSIONS DU DIAGNOSTIC

La conclusion du diagnostic doit permettre de dessiner le plan d'actions. Dans ce cadre il est nécessaire :

- Qu'une analyse AFOM (atouts, faiblesses, opportunités, menaces) soit formalisée ;
- Que la conclusion du diagnostic alimente de manière utile la présentation des objectifs et du plan d'actions (arbre à problèmes / arbre à objectifs). Un lien est fait entre les conclusions issues du diagnostic et les actions retenues.

I.4 Identification des partenaires potentiels

Identification de tous les acteurs pouvant potentiellement faire partie d'un partenariat (car l'acteur est présent dans la commune, car l'acteur a déjà participé à des actions de la commune, car il y a un bon terrain d'entente avec l'acteur, car une collaboration est déjà présente avec la commune, *etc*.). Un partenariat peut être par exemple :

- Un apport financier
- Un apport matériel
- Un apport technique (apport d'expertise et de connaissance)
- Un apport humain (par exemple, un mouvement de jeunesse s'engage à participer à une action de ramassage et à rassembler des bénévoles)

Les partenaires potentiels identifiés sont repris dans le tableau ci-dessous. Pour chacun des partenaires avec lesquels la commune pourrait envisager de réaliser un partenariat, il est nécessaire d'identifier :

- Le type de partenariat possible (selon les types décrits ci-dessus)
- L'objectif du partenariat envisagé : les premières idées de projets qui pourraient être lancés avec le partenaire

Par ailleurs la commune peut préciser ses attentes éventuelles vis-à-vis de la Région quant à la phase de mise en œuvre du PLP (monitoring, formation, accompagnement…).

Enfin la commune doit veiller aux synergies possibles avec d'autres plans (ex : PCDN, Opération Commune Zéro Déchet, etc.).

Partenaires potentiels	Type de partenariat	Objectif	Commentaire
La Wallonie			
Intercommunale			
Communes voisines : ……			
Écoles			
Associations de quartier			
Mouvements de jeunesse			
Police locale			
Contrats de Rivière			
Entreprises du secteur privé : secteur HORECA, associations des commerçants…			
Associations environnementales			
Ambassadeurs de la propreté (mis en place par BeWapp)			
……			

I.5 Programme d'actions

Rappel : un lien est fait entre les problèmes identifiés dans le cadre du diagnostic et les objectifs et actions associées retenues du programme

I.5.1. DÉTERMINATION DE LA STRATÉGIE DE LA COMMUNE

- **Détermination de lieux ou nuisances cibles :**
- Sur base de l'inventorisation de la propreté réalisée dans la partie « I.3.2

Diagnostic de la propreté », définir la liste des lieux et des nuisances à cibler prioritairement dans le programme (environ 3 lieux et/ou nuisances).

Il est intéressant de s'attaquer aux lieux particulièrement sales, car une amélioration nette de la propreté d'un endroit aura deux effets : premièrement, la satisfaction des citoyens, et deuxièmement une incitation à ne plus salir le lieu. La propreté incite au maintien de la propreté, comme la saleté attire la saleté.

En termes de nuisances, on a par exemple les déchets sauvages, les dépôts clandestins, les déjections canines ; en termes de lieux, les abords de routes, les écoles, les lieux isolés.

Lieux prioritaires	Nuisances prioritaires (éventuellement)
☐… ☐… ☐…	

- **Détermination des objectifs globaux d'impact et d'activité**

Sur base des besoins et freins identifiés dans le diagnostic, définir les objectifs globaux d'impact (résultats attendus) et d'activité (mobilisation de moyens) en matière de propreté publique et le lien entre les deux.

Définir des objectifs chiffrés de propreté pour chaque lieu et/ou nuisance prioritaire, ainsi que des objectifs de changement de comportement.

Expliciter les hypothèses sur lesquelles se base l'ambition des objectifs et assurer une cohérence avec les moyens mobilisés.

I.5.2. ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTIONS

- **Piliers d'actions** :

  Les piliers d'actions sont importants à combiner lorsqu'on aborde la lutte contre la malpropreté. Pour chaque lieu et/ou nuisance prioritaire, il conviendra de mettre en place des actions se raccrochant aux piliers suivants :

  - **La communication/sensibilisation**, invitant à un changement de comportement et de mentalité. Pour que les citoyens captent un seul message de manière cohérente de la part de tous les acteurs, il conviendra de coordonner les actions de communication avec les différents acteurs et de travailler sous une bannière commune (par ex. la bannière 'Wallonie Plus Propre').

- **L'infrastructure et l'équipement,** passant par l'aménagement ainsi que par l'orchestration des différents efforts opérationnels. Il s'agit de faciliter les gestes de propreté (ex : poubelles publiques, toilettes pour chiens, etc.).
- **La participation**, ayant pour objectif le développement d'une adhésion et d'une participation dans la gestion de l'espace public, pousser les citoyens à s'approprier leur cadre de vie et à s'investir pour le conserver dans un état de propreté acceptable.
- **La gestion de l'espace**, visant à améliorer les lieux de vie, réduire les zones à l'abandon et à créer un environnement agréable qui incite à le préserver (ex : parterres de fleurs, décoration des espaces publics, etc.).
- **La répression**, signifiant la distribution de sanctions, mais également la médiation, l'augmentation des constatations, etc. Il s'agit d'atteindre le public peu ou moins touché par la sensibilisation et qui ne fait pas un bon usage des supports matériels.

Tous les piliers d'actions doivent être couverts par au moins une nuisance/un lieu.

Certaines actions, appelées actions transversales, feront appel à plusieurs piliers. Enfin, la **bonne gouvernance** permet la coordination des différents efforts et missions, ainsi que la cohérence des instruments utilisés (mise en place de groupes de travail, suivi d'indicateurs, etc.).

- **Sélection des actions**

Elaboration du programme d'actions transversales et d'actions par lieu ou nuisance cible prioritaire. Sur base des conclusions du diagnostic et de la détermination de la stratégie de la commune, définir la liste des actions à retenir dans le programme d'action.

Prioriser les actions retenues et définir les périodes de réalisation et les jalons prévus.

- **Descriptions des actions retenues**

Le programme décrit une fiche action pour chaque action retenue (cf. fiche type ci-dessous).

	Titre de l'action
Pilier	*Préciser le(s) pilier(s) concerné(s) ou s'il agit d'une action de bonne gouvernance*
Nuisance(s) et/ou lieux cible(s)	*Préciser les nuisance(s) et/ou lieux cible(s)*
Objectif(s)	*Définir des objectifs d'impact (résultats attendus) et d'activité (mobilisation de moyens) en précisant les hypothèses sur lesquelles se base l'ambition des objectifs*
Description	*Décrire :1) l'action et son déroulement (étapes clés), 2) les lieux concernés, 3) les nuisances concernées, 4) les publics cibles concernés et 5) en quoi elle répond à un point noir du diagnostic.*

<table>
<tr><td>Porteur de l’action</td><td>Préciser la structure porteuse de l’action et l’animateur</td></tr>
<tr><td>Partenaires prévus</td><td>Préciser la nature de chaque partenaire : financier, technique (communication, expertise technique), humain, matériel, …)</td></tr>
<tr><td>Planning de mise en œuvre</td><td>Préciser les dates de début, des étapes clés et de fin</td></tr>
<tr><td>Moyens prévus</td><td>Préciser le budget financier et le temps consacré</td></tr>
<tr><td>Sources des moyens</td><td>Préciser la source des moyens : budget de la commune, financement/apport matériel ou de temps d’un partenaire, subside régional ou d’une intercommunale, …</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi de l’action</td><td>Définir deux types d’indicateurs, en précisant la fréquence et la méthode de calcul / source de chaque indicateur :
Indicateur d’activité : donne une mesure de l’effectivité d’une action ou d’un plan, c’est-à-dire de son accomplissement par les initiateurs et les partenaires. Des indicateurs d’activité sont par exemple l’avancée des moyens prévus, les étapes déjà atteintes.
Indicateur d’impact : donne une mesure des effets directs (par exemple, nombre de volontaires ayant participé à une action, nombre de sites nettoyés) ou indirects (par exemple, changement de comportement des citoyens suite à une campagne de communication, diminution de la quantité de déchets sauvages) qu’une action ou un plan a permis d’atteindre avec les ressources consommées.
<table>
<tr><th>Indicateurs</th><th>Fréquence de suivi</th><th>Source / méthode de calcul</th></tr>
<tr><td colspan="3">Indicateurs d’activité</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="3">Indicateurs d’impact</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td></tr>
</table></td></tr>
</table>

Un catalogue d’actions repris dans le tableau ci-dessous de manière synthétique est proposé, par pilier d’actions et spécifiant si l’action vise un lieu ou une nuisance spécifique. Ce catalogue est une liste d’actions génériques ; il convient d’éventuellement choisir des actions parmi celles-là et de compléter le programme avec d’autres actions auxquelles la commune pense, qu’elle a déjà entreprises ou qui visent des problématiques plus spécifiques à la commune. Pour chacune des actions, une fiche action est présentée en annexe.

Piliers	Exemples d’actions
Pilier communication	Organiser un groupe de travail avec les différents acteurs de la propreté

Piliers	Exemples d'actions
et sensibilisation	Distribution de Carbags (poubelles de voitures)
	Placement de panneaux de sensibilisation sur des sites nettoyés
	Intégration de la thématique propreté dans les brochures d'information ouverte à tous
	Autre action
	…
Pilier infrastructures et équipements	Mise à disposition de dispositifs contre les déjections canines sauvages
	Appel d'offre groupé pour la fourniture et l'installation de bulles à verre enterrées
	Appel d'offre groupé pour la fourniture et l'installation de dalles pour les sites de bulles à verre
	Adaptation du nombre de poubelles publiques en fonction des besoins
	Augmentation de la flexibilité des horaires et fréquences des services de nettoyage
	Création d'un mur de libre expression dédié aux graffitis
	Investissement (en commun) dans du matériel de nettoyage
	Autre action
	…
Pilier participation	Participation à une action de ramassage des déchets
	Autre action
	…
Pilier gestion de l'espace	Enlèvement systématique des graffitis
	Autre action
	…
Pilier répression	Placement de caméras cachées sur les zones à dépôts clandestins fréquents
	Engagement d'agents constatateurs
	Autre action
	…
Action transversale pour cibler un lieu prioritaire	Mise en place d'une opération pluridisciplinaire dans un lieu prioritaire
	Autre action
	…

I.6 Suivi et évaluation du plan

Etablissement d'un suivi et d'une évaluation du plan propreté et de chacune des actions le composant sur base d'indicateurs globaux et d'indicateurs par actions. Les méthodes de mesure des indicateurs sont explicites. Les sources des méthodes de mesure et les années de référence sont précisées

Le but est d'évaluer d'une part l'impact du plan et d'autre part l'efficacité et l'efficience de chacune des actions mises en œuvre. Ainsi, en fonction des résultats mesurés, le plan propreté pourra être ajusté et les actions seront continuées, adaptées ou arrêtées.

- **Indicateurs globaux**

Indicateurs souhaités à minima par la Région wallonne

- Inventorisation de la propreté avec l'outil de mesure de la propreté développé par la Wallonie, l'outil Clic-4 WaPP. Obtention d'un score global par trimestre et par an.
- Quantité totale de déchets de la propreté publique collectée par an (au besoin, une estimation avec un intervalle d'incertitude), avec si possible le détail déchets sauvages/dépôts clandestins/déchets des poubelles publiques.
- Coût de la collecte et du traitement de ces déchets.
- La commune peut également réaliser en début et en fin de plan une enquête auprès des habitants (par mail, téléphone ou en interrogeant les gens sur les lieux publics) afin d'évaluer dans quelle mesure ils ont eu connaissance des actions du plan, si cela les a interpellés, s'ils ont perçu un changement dans le niveau de propreté et s'ils sont satisfaits de la propreté.
- Dépenses globales de la propreté (en ETP, en euros en distinguant l'apport des partenaires) en distinguant notamment la communication, les infrastructures et les équipements et les ETP.

Indicateurs globaux				
	À t_0	**Année X**	**Année X**	**Source / méthode de calcul**
Niveau global de la propreté (quantitatif)				
Score par nuisance	Voir résultats de l'outil de mesure de la propreté			
(a) – Quantité de **déchets sauvages** collectée par an – tonne				
(b) – Quantité de **dépôts clandestins** collectée par an – tonne				
(c) Quantité de **déchets des poubelles** publiques collectée par an - tonne				
(d) **Quantité totale de déchets de la propreté publique collectée** par an – tonne ((d) = (a) + (b) + (c))				
Coûts de collecte des déchets de la propreté (d) – euros				
Coûts de traitement des déchets de la propreté (d) – euros				

Enquête auprès des citoyens (qualitatif) : bilan				
Nombre d'ETP dédiés à la gestion de la propreté publique				
Dépenses globales de la propreté - euros				

- **Indicateurs par action** :

  Les indicateurs par action sont indiqués dans les fiches actions ; idéalement ces indicateurs sont compilés dans une grille permettant leur suivi.

I.7 Communication du plan

- **Quels sont les outils mis en place visant à faire connaître ce plan et sa mise en œuvre : Enquête publique, commission participative citoyenne, … ?**

II. Annexe : catalogue d'actions

II.1 Pilier communication et sensibilisation

Titre de l'action	**Organiser un groupe de travail avec les différents acteurs de la propreté**
N° de l'instrument	
Objectif	Assurer la coordination des rôles et actions de chaque partie impliquée dans la propreté
Partenaires potentiels	Tous les acteurs de terrain impliqués dans la propreté de la commune : La Wallonie, Agents constatateurs, Intercommunale, Contrats de Rivière, Police, Associations, Secteur privé, etc.
Description de l'action	Organiser un groupe de travail avec les parties impliquées dans la propreté, afin de définir le rôle de chacun et comment optimiser les pratiques : • Présentation de l'action de chacun • Présentation des connaissances spécifiques de chacun (études réalisées, enquêtes, etc.) • Partage des bonnes pratiques • Définition des rôles de chacun • Réflexion afin de trouver une méthode d'échange des bonnes pratiques
Nuisance(s) cible(s)	/
Expériences	• **Le Programme « Pure Province »** a réuni les acteurs du nettoyage du domaine public en Province du Luxembourg afin d'optimiser les pratiques et coordonner les actions des opérateurs de nettoyage.
Budget approximatif	/
Indicateurs	/

Titre de l'action	**Distribution de Carbags (poubelles de voitures)**
N° de l'instrument	
Objectif	Sensibiliser les automobilistes et leur fournir un outil qui leur permette de rassembler leurs déchets proprement dans leur voiture.
Partenaires potentiels	Partenaires pouvant distribuer des Carbags auprès de leurs usagers : La police, les stations de service, les parcs à conteneurs, les maisons du tourisme, les supermarchés, aux employés de sociétés de transports, de construction, etc. Partenaire pour la création et la mise à disposition des Carbags : La Wallonie
Description de l'action	Distribution aux automobilistes de « Carbags *», qui peuvent être achetés auprès de la Wallonie*, avec une petite explication de la démarche de sensibilisation (réalisée par les intercommunales, la commune, …) Le « Carbag » (petite poubelle de voiture) est un outil pratique facile à placer dans l'habitacle. On peut le coller au tableau de bord, le coincer dans la boite à gants ou l'accrocher à l'appui-tête. Il n'est pas volumineux et permet de recueillir les petits déchets qui s'accumulent aux cours des trajets. Une fois rempli, l'automobiliste peut alors l'éliminer dans une poubelle adéquate.
Lieu(x) cible(s)	bords de routes communales / stations-services / parkings
Nuisance(s) cible(s)	/
Expériences	• **Le programme « Pure Province »** a développé des Carbags et les a fait distribuer via la police lors d'opérations de prévention, via les Maisons du Tourisme, les parcs à conteneurs.
Budget approximatif	/
Indicateurs	• Indicateur d'activité : nombre de Carbags distribués • Indicateur d'impact : évolution du score de l'outil de mesure de la propreté des bords de routes communales / stations-services / parkings

Titre de l'action	**Placement de panneaux de sensibilisation sur des sites nettoyés**
N° de l'instrument	
Objectif	Sensibiliser les citoyens au maintien d'un lieu propre en les interpellant par rapport à l'action d'autres citoyens.
Partenaires potentiels	Partenaire pour la conception et la mise à disposition des panneaux de sensibilisation : La Wallonie
Description de l'action	Placement de panneaux (solides afin d'éviter que le panneau lui-même ne devienne un déchet) de sensibilisation avec un slogan de type « Respectez le travail des bénévoles ». Les placer le long de sites ayant été nettoyés par des bénévoles lors d'opérations de ramassages avec des citoyens.
Lieu(x) cible(s)	/
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages et dépôts clandestins
Expériences	• Le **programme « Pure Province »** a développé des panneaux de sensibilisation affichant en grand « Halte aux déchets », avec le slogan « Des bénévoles ont nettoyé ce site. Devront-ils recommencer ? », accompagné d'un dessin. Des panneaux « En route pour une province propre » ont également été développés et placés.
Budget approximatif	/
Indicateurs	Indicateur d'activité : nombre de panneaux placés

Titre de l'action	**Intégration de la thématique propreté dans les brochures d'information ouverte à tous**
N° de l'instrument	
Objectif	Utiliser les canaux de communication de la commune pour faire de la sensibilisation et atteindre le plus possible de citoyens
Partenaires potentiels	Partenaires potentiels développant la sensibilisation à relayer : La Wallonie, les intercommunales, les Contrats de Rivière, Associations, etc.
Description de l'action	Intégration de la thématique propreté dans les canaux d'information communaux ouverts à tous (comme les journaux communaux, le site web, des affiches, les calendriers communaux, les guides des déchets, des cartes, d'autres brochures, etc.). L'information véhiculée sera notamment : • Tout type de sensibilisation développée par la commune • Le relai de campagnes de sensibilisation d'autres acteurs comme la Wallonie, l'intercommunale, etc. • L'information sur les actions entreprises au niveau local et leur impact • Le rappel de la règlementation liée à la propreté et les sanctions attribuables
Lieu(x) cible(s)	/
Nuisance(s) cible(s)	/
Expériences	• **86 communes wallonnes** ont affirmé avoir déjà fait de la communication et de la sensibilisation via les médias suivants (par ordre d'importance) : bulletin d'information communal, site web de la commune, panneaux, affiches et flyers[1].
Budget approximatif	/
Indicateurs	• Indicateur d'activité : nombre d'itérations de communication faites via les différents canaux de communication

[1] Selon l'enquête réalisée par Intertek RDC en juillet 2012 auprès de 262 communes wallonnes en vue d'identifier les actions menées au niveau local

II.2 Pilier infrastructures et équipements

Titre de l'action	**Mise à disposition de dispositifs contre les déjections canines sauvages**
N° de l'instrument	
Objectif	Inciter les propriétaires de chiens à ne pas abandonner des déjections canines sur les lieux publics en leur facilitant la tâche.
Partenaires potentiels	Partenaires pour l'organisation éventuelle d'un achat groupé : Les intercommunales, d'autres communes, les Contrats de Rivière
Description de l'action	Mettre à disposition des propriétaires de chiens des dispositifs leur facilitant l'évitement d'abandon de déjections canines sur les lieux publics. Ces dispositifs seront par exemple : • Des toilettes pour chiens • Des distributeurs de sacs en plastique Accompagner cette initiative d'une communication afin de rappeler aux promeneurs leur responsabilité d'éviter l'abandon de déjections canines, et de leur indiquer les dispositifs via par exemple : • Le placement de petits panneaux placés dans les parcs et lieux de fréquentation des promeneurs • La diffusion de brochures chez les vétérinaires
Lieu(x) cible(s)	Parcs, trottoirs et zones récréatives
Nuisance(s) cible(s)	Déjections canines
Expériences	• Le **Fingal County Council** (Irlande) et la ville de Verviers ont installé des distributeurs gratuits de canisacs • La **Région de Bruxelles-Capitale** a diffusé des brochures spécifiques chez les vétérinaires et mis en place une campagne visant à l'adoption par les maîtres de chien d'un comportement responsable vis-à-vis d'autrui
Budget approximatif	/
Indicateurs	• Indicateur d'activité : nombre de dispositifs installés • Indicateur d'impact : évolution du score (de l'outil de mesure de la propreté développé par la Wallonie, Clic-4-WaPP) de la nuisance « déjections canines »

Titre de l'action	**Appel d'offre groupé pour la fourniture et l'installation de bulles à verre enterrées**
N° de l'instrument	
Objectif	• Améliorer l'aspect visuel des sites d'apport volontaire du verre • Diminuer les dépôts sauvages au pied des bulles à verre
Partenaires potentiels	Partenaires pour l'organisation éventuelle d'un achat groupé : Les intercommunales, communes, Fost Plus, etc.
Description de l'action	Réaliser des appels d'offre groupés pour la fourniture et l'installation de bulles à verre, afin de permettre l'installation de celles-ci enterrées, à moindre coût.
Lieu(x) cible(s)	Sites d'apport volontaire du verre (hors parcs à conteneurs)
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts sauvages
Expériences	• INTRADEL a lancé un appel d'offres groupé après consultation de ses communes adhérentes, en leur proposant également une formule de location-financement pour alléger au maximum les démarches financières et techniques lourdes permettant d'acquérir ce type d'équipement.
Budget approximatif	/
Indicateurs	• Indicateur d'activité : nombre de dispositifs installés / pourcentage de sites enterrés • Indicateur d'impact : évolution des recensements de dépôts sauvages sur les lieux d'apport volontaire du verre (notamment via l'outil de mesure de la propreté développé par la Wallonie, Clic-4-WaPP)

Titre de l'action	**Appel d'offre groupé pour la fourniture et l'installation de dalles pour les sites de bulles à verre**
N° de l'instrument	
Objectif	Faciliter le nettoyage des sites de bulles à verre Améliorer l'aspect visuel des sites d'apport volontaire du verre Diminuer les dépôts sauvages au pied des bulles à verre
Partenaires potentiels	Partenaires pour l'organisation éventuelle d'un achat groupé : Les intercommunales, communes, Fost Plus
Description de l'action	Réaliser des appels d'offres groupés pour l'installation de soubassements en « dur » pour les sites de bulles à verre, à moindre coût.
Lieu(x) cible(s)	Sites d'apport volontaire du verre (hors parcs à conteneurs)
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts sauvages
Expériences	• De nombreuses intercommunales de gestion des déchets ont lancé un appel d'offres groupé après consultation de ses communes adhérentes, en vue d'équiper de dalles la majorité des sites non encore équipés
Budget approximatif	/
Indicateurs	• Indicateur d'activité : nombre de sites équipés/total des sites • Indicateur d'impact : évolution des recensements de dépôts sauvages sur les lieux d'apport volontaire du verre (notamment via l'outil de mesure de la propreté développé par la Wallonie)

Titre de l'action	**Adaptation du nombre de poubelles publiques en fonction des besoins**
N° de l'instrument	
Objectif	Répondre à un besoin d'avoir un maillage en poubelles publiques correspondant aux besoins des utilisateurs et des lieux où ils se trouvent.
Partenaires potentiels	
Description de l'action	Evaluer la nécessité de placer de nouvelles poubelles dans certaines zones fréquentées et où peu de poubelles sont accessibles, sur base d'un diagnostic du niveau de remplissage des poubelles publiques (identification des poubelles trop remplie lors de leur vidage) et/ou des résultats des lieux à forte présence de déchets sauvages.
Lieu(x) cible(s)	/
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages
Expériences	• **La ville de Dublin** a, dans le cadre de son plan d'action 2008-2011, installé de nombreuses corbeilles, dotées d'une capacité de 85 litres contre 65 litres pour les précédentes • **La cellule Be WaPP** met gracieusement à disposition des communes une application leur permettant de réaliser un plan d'aménagement de leur poubelle (géolocalisation des poubelles est rendue possible par ex.)
Budget approximatif	/
Indicateurs	• Indicateur d'activité : nombre de poubelles placées • Indicateur de résultat : évolution du niveau de remplissage des poubelles par zone

Titre de l'action	**Augmentation de la flexibilité des horaires et fréquences des services de nettoyage**
N° de l'instrument	
Objectif	Augmenter l'efficacité du service de nettoyage en l'adaptant aux besoins du terrain
Partenaires potentiels	Le service de nettoyage
Description de l'action	• Identifier les lieux qui restent fortement salis ou ceux qui sont trop souvent nettoyés. • Identifier les fréquences d'évacuation des dépôts clandestins. • Suite à cette analyse, en fonction des besoins, prendre des mesures d'adaptation du service de nettoyage, par exemple : ▪ Modification de la fréquence de vidange des poubelles publiques en fonction du taux de remplissage des poubelles publiques constaté lors d'un inventorisation ▪ Augmentation si besoin de la fréquence de nettoyage de certains lieux ▪ Nettoyage de certains sites aux heures de fréquentation afin de montrer aux citoyens le travail nécessaire et l'action de la commune ▪ Création d'une équipe « flexible » qui effectue un nettoyage supplémentaire en fonction de besoins spécifiques et ponctuels: nettoyage des parcs les jours de haute fréquentation, nettoyage des graffiti, etc. ▪ Modification de la fréquence d'évacuation des dépôts clandestins: il ne faut pas les laisser trop longtemps « trainer » ni les évacuer trop vite, ce qui pourrait laisser à penser que le dépôt clandestin est un moyen facile et rapide d'évacuer des déchets.
Lieu(x) cible(s)	/
Nuisance(s) cible(s)	/
Expériences	• **La ville de Gand** a modifié son objectif de délai d'évacuation d'un dépôt clandestin : à présent ceux-ci sont évacués dans les 2 jours après la constatation au lieu de 24 heures, 24 heures étant jugé trop rapide et donc représentant un moyen trop « facile » d'évacuer des déchets. • A **Amsterdam,** la commune a décidé de nettoyer le célèbre Vondelparc non pas en dehors des heures de fréquentation mais pendant afin de montrer aux visiteurs le travail exercé. Les membres du service de nettoyage sont ainsi également invités à interpeller les visiteurs s'ils constatent un non-respect de la propreté. La commune a également mis sur pieds un service de nettoyage flexible qui effectue un nettoyage supplémentaire les jours de haute fréquentation du parc.

	• **La Ville de Liège** met en place, ponctuellement, des opérations de nettoyage sur tout le territoire : enlèvement des dépôts sauvages, des feuilles mortes, etc.
Budget approximatif	• Evolution du budget du service de propreté : en fonction des nécessités et du budget maximal fixé par la commune
Indicateurs	• Indicateur d'impact : score (de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP) des lieux ou des nuisances pour lesquels il y a un changement dans les horaires de nettoyage

Titre de l'action	**Création d'un mur de libre expression dédié aux graffitis**
N° de l'instrument	
Objectif	• Permettre aux citoyens d'exercer leur art sur un lieu dédié à cela • Inciter les créateurs de graffitis à ne pas les réaliser sur les murs et bâtiments non prévus à cet effet • Montrer aux créateurs de graffitis que c'est un problème pour la propreté publique et que la commune cherche à trouver une solution satisfaisante pour tout le monde
Partenaires potentiels	/
Description de l'action	• Création d'un mur de libre expression dédié aux graffitis • Communication de l'existence du mur via des organismes étant en contact avec des jeunes et des artistes (clubs de sports, écoles, écoles d'art, etc.)
Lieu(x) cible(s)	/
Nuisance(s) cible(s)	Les graffitis
Expériences	/
Budget approximatif	• A définir selon les possibilités de la commune
Indicateurs	• Indicateurs d'impact : ▪ Evolution du score (de l'outil de mesure de la propreté développé par la Wallonie, Clic-4-WaPP) de la nuisance des graffitis ▪ Evolution du nombre de plaintes liées aux graffitis

Titre de l'action	**Investissement (en commun) dans du matériel de nettoyage**
N° de l'instrument	
Objectif	• Augmenter la performance du service de nettoyage • Eliminer des nuisances plus souvent et/ou plus en profondeur (dans le cas où on passe d'un nettoyage manuel à un nettoyage avec machine)
Partenaires potentiels	Partenaire pour un apport de conseils et pour un achat groupé : La Wallonie Partenaires pour un achat groupé : Des communes voisines
Description de l'action	Investir dans du matériel de nettoyage (machines de nettoyage de graffitis, de sols et murs, etc.). *Utiliser une plateforme afin de bénéficier de conseils par rapport aux investissements en matériel et afin de réaliser un éventuel achat groupé (mise en place en discussion).* Se concerter avec des communes voisines pour un éventuel achat commun si pertinent.
Lieu(x) cible(s)	/
Nuisance(s) cible(s)	/
Expériences	• **La ville de Liège** a investi dans du matériel de nettoyage innovant : aspirateurs électriques de déchets urbains 'Glutton', véhicules électriques MEGA, et a renouvelé et modernisé sa flotte automobile. • **La Wallonie** a lancé un programme de subsides pour l'achat de matériel (poubelles publiques, cendriers, aspirateurs de rue).
Budget approximatif	• Budget à définir par la commune, selon les moyens et le type de machines nécessaires
Indicateurs	• Indicateur d'impact : évolution du score (de l'outil de mesure de la propreté développé par la Wallonie, Clic-4-WaPP) de la nuisance concernée

II.3 Pilier participation

Titre de l'action	**Participation à une action de ramassage des déchets**
N° de l'instrument	
Objectif	Mobiliser le plus possible de bénévoles pour participer à une action de ramassage de déchets Nettoyer la commune avec les bénévoles Sensibiliser les bénévoles en les impliquant dans la problématique de la propreté
Partenaires potentiels	Partenaires en tant qu'organisateurs d'une action de ramassage : La Wallonie, les intercommunales Partenaires en tant que bénévoles : Les mouvements de jeunesse, les écoles, les associations de quartier, les commerces, les entreprises
Description de l'action	Participation à/aux action(s) de ramassage organisée(s) par la Wallonie et/ou l'intercommunale, en rassemblant des bénévoles et en désignant les sites à nettoyer. L'action peut également être couplée avec une action de sensibilisation, comme la création de panneaux de sensibilisation par les bénévoles-mêmes. L'entité organisatrice de l'action se chargera de l'orchestration des aspects plus pratiques comme la fourniture de matériel (gants, vestes fluos, etc.), d'assurances, d'éventuelles récompenses, de l'évacuation des déchets, du matériel de sensibilisation, etc. Outre le nettoyage effectif des lieux, une telle action permet de mobiliser les citoyens qui s'approprient la thématique de la propreté. L'implication de la commune dans la mobilisation des bénévoles, même si l'organisation de l'action se fait à un autre niveau, est importante car c'est au niveau local (et donc communal) que les citoyens se sentent impliqués vu leur proximité avec ce niveau.
Lieu(x) cible(s)	Les lieux prioritaires ciblés par la commune
Nuisance(s) cible(s)	Les déchets sauvages et les dépôts clandestins
Expériences	• Le **Grand Nettoyage de Printemps** invite chaque année les communes et les Contrats de Rivière à participer à l'action de nettoyage et de sensibilisation, à laquelle de nombreux enfants et d'autres bénévoles participent. La cellule Be WaPP coordonne l'opération (matériel, sacs, assurance,…) Les

	communes et intercommunales se chargent de l'évacuation des déchets. • Voir également le site pour des https://www.walloniepluspropre.be/participation/ pour d'autres exemple d'actions
Budget approximatif	• Temps consacré à contacter des bénévoles • Temps consacré à la participation à l'action des membres de la commune
Indicateurs	• Indicateur d'impact : nombre de personnes participant à l'action et quantité ramassée

II.4 Pilier gestion de l'espace

Titre de l'action	**Enlèvement systématique des graffitis**
N° de l'instrument	
Objectif	Chaque acte d'incivisme génère, de manière quasi automatique, un réflexe d'auto-alimentation : un tag ou un graffiti en appelle un autre. Il est donc nécessaire d'enrayer ce phénomène qui conduit à une dégradation des rues et quartiers et génère ce faisant, une perturbation majeure de l'ordre public par la pollution visuelle, la nuisance environnementale et l'atteinte aux droits des tiers.
Partenaires potentiels	Toute personne physique ou morale résidant sur le territoire de la commune.
Description de l'action	Toute victime d'une habitation taguée doit porter plainte à la police locale, puis donner l'autorisation à la commune de venir procéder au nettoyage du tag/graffiti.
Nuisance(s) cible(s)	/
Expériences	Les Villes de Namur et de Bruxelles prévoient ce type d'actions
Budget approximatif	/
Indicateurs	Evolution du nombre de graffitis identifiés

Titre de l'action	**Utilisation de l'application PRO-preté**
N° de l'instrument	
Objectif	Inventorisation et mise à jour en continu de toutes les infrastructures de propreté publique installées sur le territoire communal. Optimisation des parcours de collecte. Inventorisation et mise à jour en continu de l'ensemble des points noirs de la commune.
Partenaires potentiels	
Description de l'action	Evaluer la nécessité de remplacer, supprimer ou placer de nouvelles poubelles dans certaines zones (fréquentées ou non) et/ou faire un diagnostic du niveau de remplissage des poubelles publiques (identification des poubelles trop remplie lors de leur vidange) et/ou faire un diagnostic des lieux à forte présence de dépôts clandestins nécessitant la mise en place d'actions préventives ou curatives et/ou pouvoir créer ou optimiser les tournées de collecte.
Lieu(x) cible(s)	/
Nuisance(s) cible(s)	Déchets sauvages, Dépôts clandestins
Expériences	• Be WaPP asbl met gracieusement à disposition des communes cette application PRO-preté leur permettant de réaliser ce travail. Plus de 160 communes l'utilisent déjà !
Budget approximatif	/
Indicateurs	• Indicateur d'activité : Nombre d'infrastructures placées (poubelles, cendriers, canisites, etc.) ; nombre de points noirs répertoriés ; nombre de parcours de collecte optimisés • Indicateur de résultat : Evolution du nombre de plaintes liées à la mauvaise gestion des infrastructures de propreté (vidange, détagage, remplacement, ajout, etc.) ou du traitement des points noirs (panneaux de sensibilisation, caméras de surveillance, évacuation des dépôts clandestins, etc.)

Titre de l'action	**Utilisation d'une application de signalement des incivilités en matière de propreté publique l'application FixMyStreet Wallonie**
N° de l'instrument	
Objectif	Utilisation quotidienne d'un outil numérique par les agents communaux et, le cas échéant, par les citoyens pour effectuer tout type de signalement de malpropreté publique sur le territoire communal. Gérer de façon centralisée ces signalements. Communiquer les résultats en toute transparence au sein du service propreté communal, vers les mandataires et, le cas échéant, vers les citoyens et les journalistes.
Partenaires potentiels	
Description de l'action	Faciliter le travail des agents de propreté pour un meilleur traitement des problèmes de propreté publique grâce à un outil de signalement collaboratif des problèmes sur le terrain, par des agents ou par des citoyens.
Lieu(x) cible(s)	/
Nuisance(s) cible(s)	Dépôts clandestins, autres nuisances de propreté publique
Expériences	• **Be WaPP asbl** met gracieusement à disposition des communes une application appelée FixMyStreet Wallonie, leur permettant d'avoir une nouvelle approche (participative et collaborative) du maintien de la propreté publique.
Budget approximatif	/
Indicateurs	• Indicateur d'activité : Nombre de plaintes traitées • Indicateur de résultat : Evolution du nombre de plaintes et de la propreté publique (cfr suivi via outil Clic4WaPP)

II.5 Pilier répression

Titre de l'action	**Placement de caméras cachées sur les zones à dépôts clandestins fréquents**
N° de l'instrument	
Objectif	• Augmenter les chances d'identifier les coupables de dépôts clandestins et de les sanctionner
Partenaires potentiels	/
Description de l'action	• Identification des zones où l'on trouve régulièrement des dépôts clandestins (exemple : les lieux isolés, les parcs à conteneurs, les sites de bulles à verre, au pied des poubelles publiques) • Identification des lieux les plus pertinents où installer une caméra cachée • Placement de caméras cachées aux abords de ces lieux (dans le respect de la Loi) • Sollicitation de la Wallonie afin d'étudier la possibilité d'effectuer un achat groupé via une plateforme régionale qui organiserait ce type d'achat (en discussion)
Lieu(x) cible(s)	Lieux à dépôts clandestins fréquents
Nuisance(s) cible(s)	Les dépôts clandestins
Expériences	• **La ville de Dublin** utilise des caméras cachées pour lutter contre les affichages et les dépôts sauvages • **La ville de Herstal** emploie depuis quelques années avec succès une caméra mobile afin de verbaliser les auteurs de dépôts sauvages
Budget approximatif	/
Indicateurs	• Indicateur d'activité : nombre de caméras cachées placées • Indicateur d'impact : ▪ Evolution du nombre de verbalisations pour des dépôts clandestins ▪ Evolution du nombre de plaintes relatives à des dépôts clandestins ▪ Evolution du score (de l'outil de mesure de la propreté Clic-4-WaPP) des dépôts clandestins

Titre de l'action	**Engagement d'agents constatateurs**
N° de l'instrument	
Objectif	• Augmenter les chances de sanction des actes de malpropreté • Augmenter la visibilité des agents constatateurs, favorisant la prévention des actes de malpropreté • Sensibiliser davantage via les agents contatateurs
Partenaires potentiels	Partenaire pour la formation des agents constatateurs : La Wallonie
Description de l'action	Engagement d'agents constatateurs, chargés de constater les actes de malpropreté, y compris la recherche des coupables de dépôts clandestins. Former les agents constatateurs via la formation prévue par la Wallonie.
Lieu(x) cible(s)	/
Nuisance(s) cible(s)	/
Expériences	/
Budget approximatif	/
Indicateurs	• Indicateur d'activité : nombre d'agents constatateurs engagés • Indicateur d'impact : évolution du nombre de verbalisations

II.6 Action transversale pour cibler un lieu prioritaire

Titre de l'action	**Mise en place d'une opération pluridisciplinaire dans un lieu prioritaire**
N° de l'instrument	
Objectif	Améliorer la propreté d'un lieu prioritaire
Partenaires potentiels	Police, associations de riverains, mouvements de jeunesse, entreprises, commerces, etc.
Description de l'action	Mise en place d'une opération pluridisciplinaire combinant : • Prévention : des équipes constituées de policiers, membres du service propreté et autres partenaires vont à la rencontre de la population pour l'informer de l'opération et pour la sensibiliser aux actions de propreté publique • Nettoyage en profondeur : nettoyage en profondeur du quartier par les services communaux (agents de propreté, brigade anti-tags, brigade de nettoyage des avaloirs,...) • Répression : mobilisation de policiers et d'agents constatateurs pour la verbalisation des usagers en cas d'incivilités
Nuisance(s) cible(s)	/
Expériences	• **La ville de Liège** a réalisé ce type d'action phare pluridisciplinaire
Budget approximatif	/
Indicateurs	• Indicateur d'impact : ▪ Score (de l'outil de mesure de la propreté développé par la Wallonie) attribué au lieu ciblé, s'il y a une mesure sur ce lieu ▪ Evolution du nombre de plaintes relatives au lieu ciblé

- Suite à un appel à projets, dix communes ont été retenues pour mettre en œuvre un projet intégral sur leur territoire. Une synthèse de ces projets peut être trouvée sur le site www.walloniepluspropre.be. Il s'agit de projets transversaux puisqu'ils devaient reposer sur un plan d'actions basé sur les 5 piliers.

II.7 Action transversale à l'ensemble des piliers

Titre de l'action	**Mettre en place le label 'Commune Propre'**
N° de l'instrument	
Objectif	Mettre en place une stratégie globale pour améliorer la propreté dans l'espace public de manière à obtenir le label 'commune plus propre'. Cette stratégie doit comprendre : • la rédaction et la mise en œuvre d'un plan local propreté fondé sur 5 axes, couplé à une approche par objectif ; • mesurer le niveau de propreté de son territoire avec l'outil Clic 4 WaPP, en tant qu'indicateur de performance du plan local de propreté ; • disposer d'une comptabilité analytique permettant d'identifier les coûts relatifs au maintien de la propreté, ainsi que d'outils de suivi des quantités de déchets collectés dans l'espace public.
Partenaires	BeWaPP
Description de l'action	Engagement de la commune sur la voie du label 'commune plus propre', avec le soutien de Be WaPP. Mettre en place l'ensemble des actions inscrites dans le label (cf. BeWapp)
Nuisance(s) cible(s)	Toutes
Expériences	/
Budget approximatif	/
Indicateurs	/